

Conseil communal de Lausanne

Initiative : postulat
Titre : Une aire d'accueil à Lausanne pour les gens du voyage
Initiant-e(-s) : franziska meinherz

Résumé :

Les Yéniches, Sintés et Manouches manquent cruellement d'aires d'accueil. Pour pallier à ce manque, en mars 2023, la Confédération a simplifié les démarches pour créer de nouvelles aires d'accueil. C'est le bon moment pour que Lausanne prenne les devants et prévoie, dans l'immédiat, des zones spécifiques pour les gens du voyage, et entame les démarches pour créer à terme une aire d'accueil permanente.

Les Yéniches, Sintés et Manouches sont une minorité nationale reconnue. En leur accordant ce statut, la Confédération s'est engagée à leur apporter du soutien et des aides financières afin de leur permettre de préserver leur langue, leur culture et leur mode de vie. Or, cet engagement se heurte au manque cruel d'aires d'accueil pour les personnes yéniches, sintés et manouches qui ont un mode de vie nomade.

Des 30'000 personnes yéniches, sintés et manouches qui vivent actuellement en Suisse, entre 3000 et 5000 adhèrent à un mode de vie nomade. Ensemble avec les Roms, ces personnes doivent se partager 47 aires d'accueil. Depuis des décennies, leurs organisations faïtières et d'autres organisations défendant leur cause dénoncent ce nombre comme étant largement insuffisant. Ce manque d'aires d'accueil enfreint le droit des personnes yéniches, sintés et manouches de préserver leur mode de vie et leur culture. Il oblige les personnes yéniches, sintés et manouches ainsi que les Roms à utiliser de temps en temps des aires qui ne sont pas destinées ni adaptées à héberger des campements, telles que des P+R, comme on a récemment pu en voir à Lausanne. Ceci constitue une violation de leur droit d'être soutenues dans l'exercice de leur mode de vie.

La Confédération semble enfin prendre au sérieux son engagement de soutenir ces minorités nationales. Le 16 mars 2023, elle a annoncé vouloir simplifier la création de nouvelles aires d'accueil et elle a publié un «Guide pratique concernant les demandes de soutien à la création d'aires d'accueil pour les Yéniches et les Manouches suisses» destiné aux cantons et aux communes. Ce guide a pour but de soutenir les cantons et communes dans l'effectuation des «travaux de conception préparatoires et projets de sensibilisation en lien avec la création de nouvelles aires d'accueil destinées aux Yéniches et Manouches suisses», ainsi que dans la réalisation de «projets de construction de nouvelles aires d'accueil destinées aux Yéniches et Manouches suisses». Ce guide explique également comment les cantons et communes doivent procéder pour obtenir des aides financières de la Confédération pour la création d'aires d'accueil. Ces outils sont complétés par le «Manuel pour la planification, la construction et l'exploitation des aires de séjour, de passage et de transit pour les Yéniches, Sintés et Roms» rédigé par la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses, qui agit sous mandat de l'Office fédéral de la culture.

L'aménagement du territoire est du ressort des Cantons. Cependant, certaines communes ont elles-mêmes pris les devants pour pallier au manque d'aires d'accueil, comme par exemple les communes de Würenlos (AG), Berne (BE), Liestal (BL) et

Conseil communal de Lausanne

Uznach (SG). Ces communes ont profité de leur compétence en matière d'élaboration des plans d'affectation pour prévoir des zones spécifiques pour les gens du voyage, qui leur servent de zones d'accueil temporaires. En effet : l'expérience a montré qu'en l'absence d'affectations spécifiques de la part des communes, il y a un grand risque qu'à terme, des surfaces qui peuvent servir comme aires d'accueil sont tôt ou tard utilisées à d'autres fins. Les initiatives prises par ces communes contribuent donc substantiellement aux efforts de garantir que les gens du voyage aient la possibilité de préserver leur mode de vie nomade. On peut citer dans ce contexte également les exemples des villes de Berne et Bâle, qui toutes deux ont, à terme, transformé leurs zones d'accueil temporaires en aires d'accueil permanentes.

Avec sa gestion du campement ad hoc de gens du voyage sur le P+R de la Bourdonnette, la Ville de Lausanne a prouvé qu'elle est capable de gérer une aire d'accueil même dans des conditions peu idéales. Avec les manuels et aides mis à disposition par la Confédération et la Fondation Assurer l'avenir des gens du voyage suisses en mars 2023, la Ville de Lausanne devrait donc être en mesure d'aller encore plus loin, et de trouver une solution permanente pour garantir aux gens du voyage une aire d'accueil adaptée à leurs besoins. Il est temps que les gens du voyage puissent enfin se reconnaître dans le slogan «Lausanne, c'est chez moi» adopté pour la semaine d'actions contre le racisme 2023.

Conclusions :

Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de

1. Prévoir une ou des zones spécifiques pour les gens du voyage, qui peuvent servir comme aires d'accueil temporaires.
 2. Proposer un concept pour la création d'une aire d'accueil permanente.
-

Lausanne, le 26 avril
2023

Signataire(s) :

franziska meinherz



Pierre Conscience



Sevgi Koyuncu

